



COMMISSION COMPETITIONS VETERANS



RAPPEL

La Commission des vétérans rappelle que les vétérans à 8 titulaires d'une licence « Foot Loisir » doivent impérativement être nés avant le **1^{er} janvier 1991**.

Tout manquement à cette condition réglementaire pourra entraîner l'application des mesures s'y référentes.

ANNEXE 7.4B : COMPETITION VETERANS à 8

Article 1 :

Le District Artois organise une compétition à 8 réservée aux vétérans. Tous les joueurs et remplaçants figurant sur la feuille de match doivent être titulaires d'une licence « foot loisir » et être nés avant le 1^{er} janvier 1991.

Eric CHAPPE.